



Paris, le 11 Juin 2013



**COLETTE  
GIUDICELLI**

SÉNATEUR DES ALPES-  
MARITIMES

MEMBRE DE LA  
COMMISSION DES  
AFFAIRES SOCIALES

VICE-PRESIDENTE DU  
CONSEIL GENERAL DES  
ALPES-MARITIMES

Docteur,

J'ai bien reçu votre courrier par lequel vous avez eu l'amabilité de me faire part de votre sentiment sur la proposition de loi concernant la contractualisation des mutuelles avec les professionnels de la santé.

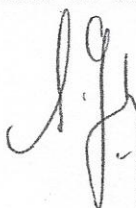
Ce texte qui a été adopté par l'Assemblée nationale le 28 novembre 2012 concerne le fonctionnement des réseaux de soins créés par les mutuelles et les modalités de mise en oeuvre des conventions conclues entre les organismes de protection sociale complémentaire et les professionnels de santé.

La commission des Affaires Sociales du Sénat a désigné le 29 mai dernier Monsieur Yves Daudigny, Sénateur de l'Aisne, en qualité de rapporteur du texte.

Sachez que je partage vos préoccupations. Je me permets d'adresser copie de votre courrier à Monsieur Yves Daudigny.

Je tiens à vous remercier pour les informations que vous avez bien voulu me communiquer.

Je vous prie de croire, Docteur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Rien à vous* 

Colette GIUDICELLI